

Au cours de la période d'après-guerre, il y a eu une hausse sensible du tarif-marchandises des chemins de fer canadiens applicable aux machines agricoles et aux autres marchandises expédiées dans l'Ouest canadien. Puisqu'il n'y a pas eu de concurrence efficace de la part des camions en ce qui concerne les expéditions de machines agricoles de l'Est du Canada, l'augmentation proportionnelle du tarif-marchandises visant les instruments aratoires a été l'une des plus élevées de toutes. Bien qu'une analyse complète des taux de transport frappant des milliers de denrées expédiées vers l'Ouest canadien soit trop longue à faire, nous avons comparé l'augmentation proportionnelle des taux applicables aux instruments aratoires avec ceux de denrées choisies au hasard (voir tableau 12). Parmi les denrées que nous avons étudiées, l'augmentation proportionnelle du tarif-marchandises visant les instruments aratoires est de beaucoup la plus élevée, ce qui montre bien les lourdes conséquences que signifie l'augmentation du tarif-marchandises dans le cas de cette denrée.

TABLEAU 12

TARIF-MARCHANDISES DES CHEMINS DE FER POUR DIVERSES DENRÉES
EXPÉDIÉES DE L'EST DU CANADA VERS REGINA (SASKATCHEWAN)

	Augmentation proportionnelle (1948-1961)
<i>Machines agricoles</i>	126
Insecticides d'usage agricole.....	113
Poterie ¹	112
Tuyauterie, égoût ou ciment, et tuiles de drainage.....	110
Fruits et légumes en conserves.....	105
Brique ou argile réfractaire.....	100
Caoutchouc et articles en caoutchouc.....	19

SOURCE: Division des services des marchandises, ministère de l'Industrie et de l'Information, province de la Saskatchewan.

¹ Taux jusqu'à Moose-Jaw.

Le tarif-marchandises des chemins de fer, pour les machines agricoles expédiées de Brantford (Ontario) à Regina (Saskatchewan), est passé de \$1.28 les cent livres, avant avril 1948, à \$2.83, depuis le 6 mai 1960 (au wagon à plate-forme, chargement minimum de 24,000 livres), et, sauf pour ce qui est de la subvention de 20 millions de dollars accordée au transport des denrées que vise le taux normal, il serait à peu près de \$3.11 les cent livres (voir tableau A-11 de l'appendice A).

Comme conséquence de cette augmentation rapide, le fardeau du coût de transport, qui constitue une partie du prix des instruments aratoires, a augmenté depuis 1947, semble-t-il. On peut au moins dire cela d'après une étude comparée du tarif-marchandises touchant deux instruments aratoires de fabrication canadienne (voir tableau 13). On doit aussi souligner que, depuis 1947, le tarif-marchandises des chemins de fer touchant les instruments aratoires expédiés vers l'Ouest canadien a augmenté plus que l'indice des prix des machines agricoles dans l'Ouest canadien. Cependant, une étude du coût de transport des instruments aratoires en provenance des États-Unis permet de croire que ces frais constituent maintenant une proportion moindre de l'ensemble du prix de revient définitif des machines agricoles (voir tableau 14) que ne l'indiquait le comité de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les prix des instruments aratoires en 1937.